

Fiche signalétique (Canada) Eau produite (acide)

Section 1 – Identification et utilisation des matières

Nom de la matière : EAU PRODUITE (ACIDE)
Usage : Liquide à traiter, déchets
Classification du SIMDUT : Classe B, div. 2; classe D, div. 1, sous-div. A; classe D, div. 2, sous-div. A et B
TMD : ONU : 3494 **Classe :** 3 **Groupe d'emballage :** I (point d'ébullition ≤ 35 °C)
Appellation réglementaire : PÉTROLE BRUT ACIDE, INFLAMMABLE, TOXIQUE (EAU PRODUITE)
Fabricant/Fournisseur : ENCANA CORPORATION
 500 Centre Street SE
 CALGARY (ALBERTA) T2P 2S5
Numéro en cas d'urgence : CANUTEC : 1-613-996-6666
Famille chimique : Eau avec hydrocarbures aliphatiques et aromatiques en C5+, méthanol et sulfure d'hydrogène dissous

Section 2 – Ingrédients dangereux des matières

Ingrédients dangereux	Concentrations approximatives en %	Nos CAS	DL50/CL50 Préciser les espèces et voies	Limites d'exposition
Chlorure de sodium	5-20	7647-14-05	N. D.	N. D.
Méthanol	< 1 à 20 (saisonnier)	67-56-1	CL50, rat, 6 h, 87,5 mg/l DL50, rat, 5628 mg/kg	200 et 250 ppm (STEL) (AB, VLE et BC)
Condensat de gaz naturel	< 1	68919-39-1	CL50, rat, > 5610 mg/m ³	300 et 500 ppm (STEL) (AB, VLE et BC)
Pétrole brut	< 1	8002-05-9	DL50, rat, peau, > 2 g/kg	N. D.
n-hexane	< 1	110-54-3	DL50, rat, oral, 28,7 g/kg	50 ppm/20 ppm (AB et VLE/BC)
Toluène	< 1	108-88-3	CL50, rat, 4 h, 49000 mg/m ³	50 ppm/20 ppm (AB/VLE et BC)
Benzène	< 0,1 à 1	71-43-2	DL50, rat, oral, 930 mg/kg CL50, rat, 4 h, 13200 ppm	0,5 et 2,5 ppm (STEL) (AB, VLE et BC)
Sulfure d'hydrogène	≥ 1 ppm	7783-06-04	CL50, rat, 4 h, 444 ppm	10 (c)/15 (c)/1 (5) ppm (BC/AB/VLE [STEL])

Ce produit peut contenir des traces de matière radioactive naturelle. Tous les niveaux d'exposition sont les limites d'exposition pondérées sur 8 heures, sauf indication contraire. STEL est une limite d'exposition de courte durée sur une moyenne pondérée sur 15 minutes. La valeur plafond est indiquée par (c). Niveaux d'exposition à l'essence présentés pour les condensats de gaz naturel.

Section 3 – Caractéristiques physiques de la matière

État physique : Liquide	Pression de vapeur (mmHg) : 20 à 20 °C C.
Densité relative : 1,0 à 1,1 à 20 °C	Seuil olfactif (ppm) : N. D.
Densité de vapeur (air = 1) : 1,2 à 3,0	Taux d'évaporation : N. D.
Pourcentage de matières volatiles par volume : 100 %	Point d'ébullition (°C) : > 35
pH : N. D.	Point de congélation (°C) : -10 à 0 (est.)
Coefficient de répartition eau/huile : > 100	Odeur et aspect : liquide incolore/couleur paille, odeur d'œuf pourri et odeur d'hydrocarbure
(N. D. = non disponible S. O. = sans objet)	

Section 4 – Risques d'incendie et d'explosion

Inflammabilité : Oui **Conditions :** Le produit en vrac est de l'eau et ne s'enflammera pas. Cependant, des vapeurs d'hydrocarbures, de sulfure d'hydrogène ou de méthanol peuvent être présentes en quantité suffisante pour provoquer un feu à inflammation instantanée à des températures normales.

Moyens d'extinction : Mousse extinctrice, CO₂, poudre extinctrice. Des concentrations explosives peuvent s'accumuler dans les zones mal ventilées.

Procédures spéciales : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les récipients exposés au feu et pour disperser les vapeurs si le déversement n'a pas pris feu. Si cela est sécuritaire, couper l'alimentation et laisser la flamme s'éteindre.

Point d'éclair (°C) : < -40 (vase clos Tag) (hydrocarbures)

Limite supérieure d'explosivité (% par vol.) : 44,0

Sensibilité au choc : Non

Fiche signalétique (Canada) Eau produite (acide)

Limite inférieure d'explosivité (% par vol.) : 1

Sensibilité à la décharge statique : Oui, peut s'enflammer

Température d'auto-inflammation (°C) : 260

Classification d'inflammabilité TMD : Classe 3

Produits de combustion dangereux : Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, le formaldéhyde et le dioxyde de soufre.

Section 5 – Données sur la réactivité

Stabilité chimique : Oui

Conditions : Chaleur

Incompatibilité : Oui

Substances : Les oxydants (p. ex. le chlore) peuvent réagir avec le fer pour former des sulfures de fer.

Réactivité : Oui

Conditions : Chaleur, forte lumière du soleil

Produits de décomposition dangereux : Sulfure d'hydrogène

Section 6 – Propriétés toxicologiques du produit

Voies de pénétration :

Absorption par la peau : Oui

Contact avec la peau : Oui (liquide)

Contact avec les yeux : Oui

Inhalation : Effet aigu : Oui

Effet chronique : Oui

Ingestion : Oui

Effets d'une exposition aiguë : Odeur initiale de H₂S détectée à partir d'environ 0,1 ppm. Les gaz et vapeurs peuvent causer une irritation des yeux, des voies nasales et de la gorge, des étourdissements, une vision trouble et de la somnolence. Le sulfure d'hydrogène peut causer une perte de l'odorat à 100 ppm. À des concentrations plus élevées, une grave irritation des yeux, des voies nasales, de la gorge et des poumons, des étourdissements, des maux de tête, des nausées, des pertes de conscience et une insuffisance respiratoire peuvent survenir. La mort peut se produire si la personne n'est pas rétablie rapidement. Un contact répété avec la peau peut causer une irritation et possiblement des dermatites. Les hydrocarbures et le méthanol peuvent être absorbés par la peau nue. Le contact du liquide avec les yeux peut provoquer une grave irritation.

Effets d'une exposition chronique : En raison de la présence de benzène, une exposition prolongée ou une exposition à haut débit de dose peuvent accroître le risque d'anémie et de leucémie.

Sensibilisation au produit : Non

Propriété irritante : Oui

Matières synergiques : Aucun signalé

Cancérogénicité : Oui

Effets sur la reproduction : Possible

Tératogénicité : Possible

Mutagénicité : Possible

Section 7 – Mesures préventives

Équipement de protection individuelle : Utiliser un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire à arrivée d'air approuvé par le NIOSH pour travailler avec ce produit, ou lorsque les concentrations sont susceptibles de dépasser les limites d'exposition. Utiliser des détecteurs de gaz approuvés pour faciliter la détection et la gestion du H₂S, des gaz combustibles et des vapeurs.

Gants : En Viton pour une immersion complète des mains, ou en nitrile pour les contacts fortuits

Respiratoire : Appareil de protection respiratoire autonome ou appareil respiratoire à arrivée d'air

Yeux : Appareil de protection respiratoire autonome avec masque complet

Chaussures : Chaussures couvertes telles que des bottes à embout d'acier.

Vêtements : Vêtements ignifuges conformes

à la norme NFPA 2112.

Mesures d'ingénierie : Utiliser uniquement dans des zones bien aérées. Ventilation mécanique requise dans les endroits clos. L'équipement doit être antidéflagrant.

Déversements accidentels/fuites : Arrêter la fuite si la procédure est sécuritaire. Utiliser l'équipement de protection individuelle approprié. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants. Éliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation de nettoyage antidéflagrante, si possible. Empêcher toute personne d'entrer dans les endroits clos. Endiguer et pomper dans des contenants pour recycler ou jeter le produit adéquatement. Informer les organismes de réglementation compétents.

Élimination des déchets : Communiquer avec les autorités réglementaires pour connaître les exigences relatives à l'élimination.

Méthodes et équipement de manutention : Éviter tout contact avec le liquide. Éviter d'inhaler. Mettre à la masse et à la terre les conteneurs servant au transfert. Éviter toute condition de formation d'étincelles. Les contrôles d'exposition doivent permettre d'éviter la surexposition; de plus, il est recommandé de respecter les expositions détaillées dans la publication de l'Association canadienne des producteurs pétroliers intitulée « Occupational Health and Safety of Hydrogen Sulphide (H₂S) ». La présence potentielle de matière radioactive naturelle peut entraîner le dépôt de radio-isotopes comme le radium 226 sous la forme de calamine ou de boues. Il est recommandé de mesurer la matière radioactive naturelle. Des



Fiche signalétique (Canada) Eau produite (acide)

contrôles spéciaux peuvent être exigés pour éviter l'ingestion ou l'inhalation de ces radio-isotopes. La calamine peut suggérer la présence de sulfures de fer, qui sont pyrophoriques, et qui doivent donc rester humides pour éviter l'inflammation.

Exigences en matière d'entreposage : Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à l'écart de toute source de chaleur, de la lumière du soleil et de toute source d'inflammation.

Renseignements spéciaux en matière d'expédition : N. D.

Section 8 – Premiers soins

Peau : Rincer la peau à l'eau, et enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste ou si les surfaces de contact sont importantes.

Yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau tiède pendant 15 minutes, en soulevant régulièrement les paupières supérieures et inférieures. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Inhalation : Assurer sa propre sécurité. Emmener la victime à l'air frais. Lui donner de l'oxygène et pratiquer la respiration artificielle ou la RCP au besoin. Consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Donner 2 ou 3 verres de lait ou d'eau à boire. NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT. Garder au chaud et au repos. Consulter immédiatement un médecin.

Section 9 – Date de préparation de la fiche signalétique

Préparée par : Encana Environment, Health and Safety (EH&S)

Numéro de téléphone : 403-645-2000

Date de préparation : 1er juillet 2014

Date d'expiration : 1er juillet 2017